



Recours pour annuler un achat de bien immobilier

Par **FannyS92**, le **21/06/2008** à **14:15**

Bonjour,

Nous avons signé mon ami et moi un compromis de vente pour un appartement. le seul souci était les charges élevées dues apparemment à un changement de chaudière et à une procédure engagée par la copropriété suite à un dégât des eaux dans le 2nd sous-sol du 2ème immeuble de la copropriété.

Sur le compromis, le vendeur a fait noté qu'il nous informait de cette procédure mais lorsque nous lui avons demandé pourquoi il nous a répondu que cela ne nous concernait pas, que c'était juste à titre d'information vu que nous n'avions pas de "millièmes" dans ce bâtiment. Il nous a donc assuré que les charges allaient diminuer.

Or nous avons dû assister à la réunion de copropriété et il s'avère que cette procédure nous regarde bel et bien puisque les frais lui incombant sont réparties sur tous les copropriétaires. les charges générales ne vont donc pas diminuer.

Comment faire pour annuler ce compromis de vente dans la mesure où nous avons le sentiment d'avoir été trompés sans pour autant pouvoir le prouver puisque le vendeur a bien pris soin de préciser qu'il nous informait de la procédure en-cours.

Merci de me répondre le plus vite possible.